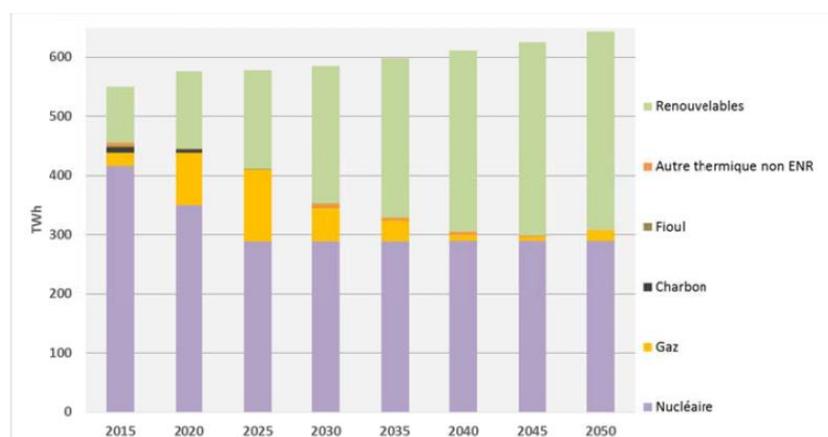


## Conséquences d'un objectif de 50% de production d'électricité nucléaire en 2025

**Dans la situation actuelle des finances publiques et de l'économie française (faible croissance, chômage), est-il raisonnable que la France, à l'issue des élections présidentielle et législatives 2017 confirme l'objectif de limiter la production nucléaire à 50% de la production d'électricité dès 2025 en France, alors qu'une telle décision aurait à court terme des conséquences importantes sur l'économie, et sur le pouvoir d'achat, et contribuerait nullement à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la COP21 :**

- Nouvelles dépenses à la charge de l'Etat et des consommateurs,
- Accroissement du déficit de la balance commerciale,
- Perte de compétitivité pour l'industrie française et suppression d'emplois industriels.

L'étude est basée sur le bilan électrique RTE 2016<sup>1</sup>, l'étude ANCRE<sup>2</sup> 2017 et l'expérience de membres de l'association, avec une hypothèse de production d'électricité de 580 TWh en 2025, et donc un parc nucléaire ne produisant que 290 TWh/an (étude ANCRE), baisse compensée par une hausse des ENR et de la production de centrales au gaz. Nous partons également du principe que les centrales au charbon actuelles resteront en activité jusqu'en 2020.



**Les conséquences de ce nouveau parc de production seront les suivantes :**

- Fermeture de 20 à 22 tranches nucléaires de 900 MW (sur un total de 34) :
  - o Avec des pertes de l'ordre de 12 000 emplois directs, très partiellement compensés par des emplois moins spécialisés de gardiennage et de déconstruction. Sur la moitié des territoires impactés, la revitalisation économique sera extrêmement difficile et ne sera que partiellement compensée par la construction de centrales au gaz.

<sup>1</sup> [http://www.rte-france.com/sites/default/files/bp2016\\_complet\\_vf.pdf](http://www.rte-france.com/sites/default/files/bp2016_complet_vf.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.allianceenergie.fr/iso\\_album/scenario\\_loi\\_de\\_transition\\_energetique\\_pour\\_la\\_croissance\\_verte\\_-\\_a\\_2050\\_de\\_l\\_ancre.pdf](http://www.allianceenergie.fr/iso_album/scenario_loi_de_transition_energetique_pour_la_croissance_verte_-_a_2050_de_l_ancre.pdf)

24/02/2017

- Avec une indemnisation nécessaire de l'exploitant de ces centrales au titre de leur fermeture anticipée<sup>3</sup>.
- 80 TWh/an de plus de production des centrales au gaz naturel (turbines ou cycle combiné) soit 40 Millions de tonnes de CO2/an en plus, et un doublement possible du prix de gros de l'électricité lié à l'évolution du mérit-order et du CO2. Construction de 25 000MW de centrales au gaz.
- Baisse des exportations d'électricité d'environ 50TWh/an, soit une perte pour la balance commerciale de 4 Mds€/an (auquel s'ajouteraient les augmentations d'importations de gaz et de panneaux photovoltaïques) et une hausse des émissions de CO2 dans les pays riverains.
- Une hausse de la construction d'éoliennes et de centrales photovoltaïques :
  - avec des surcoûts pour la collectivité (et in fine les consommateurs) venant s'ajouter aux coûts de soutien aux énergies renouvelables qui n'ont cessé de s'accroître ces dernières années pour atteindre 5,7 Milliards € sur l'année 2017<sup>4</sup>, notamment dans le cas du maintien de tarifs subventionnés d'achat de l'électricité produite,
  - rendant nécessaire comme en Allemagne le développement des réseaux de transport et de distribution avec des surcoûts pour les consommateurs (à travers les tarifs d'utilisation des réseaux).
- Compte tenu de l'effet multiplicateur de la TVA et des taxes locales sur l'électricité, cela pourrait au final se traduire pour un particulier par une hausse de l'ordre de 90€/MWh soit une hausse de 50 à 55%. L'ensemble des consommateurs devraient également être impactés par la hausse des prix de l'électricité, avec un impact sur la compétitivité de l'industrie française.

### **Un tel programme est-il techniquement réalisable ?**

La construction de nouveaux moyens de production (et des réseaux de transport d'électricité qui s'avèreraient nécessaire) est rendue difficile par la multiplicité des moyens de recours, notamment de riverains. L'expérience des centrales éoliennes en mer (10 ans entre la décision et la mise en service) ou du projet de centrale à gaz de Landivisiau (prévue dans le Pacte électrique breton, avec une mise en service prévue en 2016) met en évidence la difficulté de modifier rapidement un parc de production.

Les seuls moyens de production susceptibles d'être réalisés dans les délais impartis seraient des centrales au gaz sur des sites existants, et des éoliennes terrestres (avec toutefois des difficultés grandissantes).

La hausse des tarifs pour les particuliers devrait être anticipée pour ne pas créer d' « effet falaise » avec des hausses pouvant atteindre 10% par an au début des années 2020.

---

<sup>3</sup> Cf. rapport parlementaire Mariton - Goua de 2014 estimant l'indemnisation au titre de la fermeture anticipée de la seule centrale nucléaire de Fessenheim entre 3 et 4 Milliards €.

<sup>4</sup> Cf. Délibération du 13/7/16 de la Commission de Régulation de l'Énergie relative à l'évaluation des charges de service public de l'énergie pour 2017.